



ILE DE BATZ



C'est dans cette île que saint Paul de Léon fut accueilli par le comte Guythure qui, voyant les miracles qu'il opérait, le pria de délivrer l'île d'un horrible dragon qui ravageait le pays. Le Saint, s'approchant de la caverne où se tenait le dragon, lui commanda d'en sortir et, lui passant au cou son étole, le fit conduire en laisse comme un chien jusqu'à l'extrémité de l'île, vers le Nord, où le dragon fut précipité dans la mer, dans un lieu dit « *Toul-ar-Serpant*, où la mer fait un croulement et bruit étrange en tout temps sans cause apparente ». C'est là encore que saint Paul conduisit, à la prière de saint Jaoua, le dragon et son petit qui ravageaient Le Faou et les environs ; cette fois, « les ayant conduits dans un endroit écarté et désert de l'île de Batz, il mit un bâton en terre auquel il les attachait jusqu'à ce que, défaillants peu à peu faute de nourriture, ils moururent et furent jetés dans la mer, et de ce grand miracle que fit saint Paul, donnant un simple bâton à deux bêtes si furieuses, cette île fut nommée en breton *Enes Baz*, île du bâton, située dans la mer au-

devant du bourg de Roscow ». Cette étymologie semble bien hasardée ; car, comme le fait remarquer M. de Kerdanet, plus de trois cents ans avant la venue de saint Pol, cette île est désignée sous le nom de *Bassa insula* dans l'itinéraire de l'empereur Antonin. Quoi qu'il en soit, l'île fut abandonnée par Guythure à saint Pol. Celui-ci y bâtit un monastère qui dut subsister jusqu'à l'invasion des Normands, au ix^e siècle.

A l'extrémité Est de l'île se voient les ruines d'une vieille église presque complètement ensablée. Elle a dû remplacer, dit-on, l'église primitive bâtie par saint Pol au centre du monastère qu'il établit en ce point, et il est probable que si l'on enlevait la couche de sable épaisse de 8 ou 10 mètres qui recouvre tout cet espace, on arriverait à découvrir les vestiges de ce monastère très vénérable.

De quelle époque est cette église ? Est-elle antérieure à l'an mil ? C'est peu probable, car les Normands établirent longtemps dans l'île leur quartier général. Cependant, l'aspect de ce qui reste porterait à l'attribuer au viii^e ou au ix^e siècle, aussi bien qu'au xi^e. On peut lui trouver beaucoup de parenté avec la nef de Locquénolé, près Morlaix.

L'édifice mesure 28 mètres de longueur totale et se compose d'une nef, de deux bas-côtés, d'un transept ou bras de croix, d'un sanctuaire ou abside en demi-cercle et de deux petites absidioles ou chapelles demi-rondes s'ouvrant sur les branches du transept. La nef a 4 m. 50 de largeur entre les piles, et les bas-côtés 1 m. 90. Les cinq travées de la nef sont formées par des piles en carré long ayant 1 mètre sur 0 m. 75 de section, avec des intervalles de 2 mètres pour les arcades.

Lorsque, vers le milieu du xix^e siècle, on s'avisa de déblayer cette église, on trouva les maçonneries à peu

près intactes ; mais les travaux furent dirigés avec tant de maladresse que, la nef ayant été avant tout débarrassée des sables qui l'obstruaient, la poussée du sable qui remplissait les bas-côtés jeta à terre les arcades et une partie des piles.

Il ne resta debout qu'une seule arcade de la nef du côté du Nord, une du transept et une petite arche joignant ce transept au bas-côté. Ces arcades sont formées de claveaux de petite dimension ; dans la nef, elles portaient directement sur les piles, sans intermédiaire de tailloir ; ce n'est que dans le transept qu'on trouve un tailloir de la plus grande simplicité pour faire la transition entre la pile et le départ de l'archivolte. L'appareil, ou pierres qui forment les piles, n'est pas absolument régulier, et la hauteur des assises est d'environ 20 ou 25 centimètres.

La partie inférieure des piles est encore en place, ainsi qu'une partie des murs de l'abside, du transept et des bas-côtés. La façade Ouest est entièrement debout, avec sa petite porte, sa fenêtre géminée et son campanile ; même un pan de mur latéral, ayant conservé une fenêtre haute à plein cintre, donne la hauteur exacte de la nef. Dans tout l'édifice, il n'y a pas la moindre trace de sculpture, si ce n'est sur un seul tailloir, à l'entrée de l'absidiole du transept Nord.

Vers 1830, au moment où M. de Kerdanet annotait la *Vie des Saints* d'Albert Le Grand, les ruines de l'église n'étaient pas aussi accentuées. « On y remarque, dit-il, une nef, deux bas-côtés, un chœur, une sacristie. Sa forme est celle d'une croix grecque. De chaque côté de la nef, sont cinq arcades en pleins cintres, et au-dessus des arcades cinq croisées s'évasant en dedans, en forme de meurtrières. La sacristie est voûtée, et ce n'est qu'en se glissant sur le sable qui l'encombre qu'on peut y pénétrer. »

Cette destruction n'avait pas seulement pour cause l'en-

vahissement du sable, mais l'occupation des soldats pendant la Révolution. Le recteur, M. Jean Le Saout, écrivait, le 8 Février 1804 : « Nous n'avons pour toute église qu'une petite chapelle (*Saint-Nicolas* ou *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*), qui contient à peine le tiers des habitants, mille âmes environ, l'église paroissiale (*Saint-Paul-Aurélien*) et une autre église dédiée à la Sainte Vierge (*Notre-Dame du Peniti*) ayant été entièrement démolies par la troupe, dans la dernière guerre ».

Pour être juste, il faut dire que la première cause de l'abandon de l'église paroissiale doit remonter plus haut, comme s'en plaint Mgr de La Marche, en 1786, dans la note suivante :

« A l'île de Batz, il y a trois chapelles appartenant aux habitants. Une de ces chapelles, dite de Saint-Nicolas, est fort près de leurs habitations, mais très petite ; les deux autres sont à l'extrémité de l'île et fort éloignées des habitants ; la plus grande, et la seule assez grande pour contenir tous les habitants dans le temps où, revenus de la mer, ils sont tous rassemblés, est l'église paroissiale dite de Saint-Paul, et c'est cette église qui sert de dépôt à l'artillerie, où sont rassemblés tous les affûts de canon, en sorte qu'elle en est entièrement remplie, à l'exception du petit espace qui contient l'autel, et celui où sont les fonts baptismaux, bien indécentement isolé et qui semble n'avoir plus qu'une destination profane. L'Evêque de Léon, y faisant la visite, a voulu que les fonts fussent transférés dans l'église voisine (*Notre-Dame du Peniti*), où se fait actuellement l'office paroissial.

« Les habitants lui ont remontré que cette église, qui ne suffit qu'à peine en été, où un grand nombre d'habitants sont en mer, est beaucoup trop petite dans la saison où les habitants sont rassemblés, et serait insuffisante en tout temps si on leur enlevait une partie en y plaçant les fonts.

« L'Evêque leur a fait envisager qu'il fallait cependant se prêter au besoin de l'Etat et faire les sacrifices qui ne leur seraient pas trop onéreux. Les habitants lui ont répondu qu'ils avaient bâti leurs églises et qu'ils pensaient bien qu'il n'était pas dans l'intention du Roi de les occuper pendant la guerre et pendant la paix, ce qui n'était autre chose que de se les approprier entièrement, quoi qu'ils n'eussent entendu que les céder pour un temps limité et jusqu'à ce qu'on eût celui de construire des magasins pour les dépôts d'artillerie ; qu'au surplus, ils étaient disposés à céder au Roi en toute propriété non seulement ces deux églises mais même les trois qui leur appartenaient, pourvu qu'il leur donnât les moyens d'en bâtir une plus à portée des habitations. »

Un aveu de 1788 déclare que l'île de Batz possède « un cimetière en terre sabloneuse, tout au bout et extrémité à l'Orient de la paroisse, où il y a une église paroissiale sous le titre de St Paul Aurelien, qui a 80 pieds de long et 65 pieds de large, avec petite sacristie au bout, un clocher et une cloche neuve.

« Plus dans le même cimetière, une autre église, Notre-Dame du Penity, de 65 pieds de long et de 50 pieds de large, avec clocher et cloche.

« Une autre église de St-Nicolas, sans cimetière, sur le chemin de Keradraon, avec portique neuf au Midi, qui a 8 pieds carrés ; elle a 50 pieds de long et 14 pieds de large.

« Il n'y a aucun presbytère dans la paroisse, et on ne paye aucun loyer pour logement du recteur. »

Cependant, par arrêt du présidial de Quimper, daté du 25 Août 1786, le général avait été condamné « à fournir dans l'an, au Sr recteur Hervé Inisan, un presbytère décent et honnête, » et devait, en outre, lui payer une somme de 60 livres par an (Arch. départ.).

Lorsqu'au commencement du XIX^e siècle, le service reli-

gieux devint impossible dans les églises de Saint-Paul et de Notre-Dame du Penity, l'on construisit ou l'on utilisa un oratoire sous le vocable de Notre-Dame dans la partie Sud-Ouest de l'île, où s'était portée la majeure partie de la population ; car, en 1855, le Recteur écrivait : « L'île possédait autrefois deux chapelles dédiées à la Sainte Vierge, N.-D. du Penity, voisine de celle de S^t Paul, ensevelie sous les sables, et l'autre sous le vocable de N.-D. de Bonne-Nouvelle, qui a fait place à la nouvelle église paroissiale, qui la conserve comme patronne secondaire, avec S^t Pol, premier patron ».

Il y avait, de plus, au Sud-Ouest de l'île, à Pors-Enéoc, une chapelle, servant au xvi^e siècle de lieu de réunion pour les assemblées du *général*, comme il est constaté par l'acte suivant (Arch. départ.) :

« Vénérable personne messire François Parcevaux, chanoine de Léon, comme recteur et vicaire perpétuel de l'île de Batz Paul, d'une part, et noble homme Nicolas Penfeuntenyou, S^r de Lesguen, de l'autre ;

« En présence des paroissiens congrégés en la chapelle de S^t Enéoc en la dite île, à son de campane, suivant la coutume, pour délibérer en la grand messe de *requiem* chantée a note, en la dite église vicariale, lieu accoustumé aux dits paroissiens à faire leurs assemblées et congrégations...,

« Le sieur de Penfentenyo donne à l'église deux garcées froment mesure rase de S^t Paul, de cens sur maison qui fut autrefois à Hervé Le Rest au bourg de Roscoff, et un sillon de terre situé en la dite île au terroire *du chateau*, pour être employée la dite rente à bailler à perpétuité le pain bénit en la dite église parochiale durant la grand messe d'icelle, s'oblige de plus à bailler une chasuble décente et honneste de la valeur de cent sous, et fera le dit Recteur ou chapelain soubzcuré prier Dieu pour ses pa-

rents et bienfaiteurs et récitera à cette intention un *Pater* et un *Ave* durant le prône de la dite messe.

« Fait et gréé le 28 Juillet 1536. »

Comme on le voit, à cette époque, l'église paroissiale était à Pors-Enéoc, et ce ne fut qu'au xvii^e siècle, que le service fut transféré dans l'ancienne église du monastère de Saint-Pol, à l'autre extrémité de l'île, les habitants, ruinés par les guerres, n'ayant pas les ressources suffisantes pour relever de ses ruines la chapelle de Saint-Enéoc. Cela expliquerait aussi comment les habitants s'étaient groupés plus particulièrement dans le voisinage de Pors-Enéoc, où était revenu se fixer le centre paroissial. La nouvelle église date de 1869.

L'EGLISE PAROISSIALE

L'église paroissiale de l'île de Batz conserve précieusement une relique vénérable désignée sous le nom de : *ETOLE DE SAINT POL-AURÉLIEN*, premier évêque de Léon. C'est une longue bande d'étoffe découpée dans un tissu très ancien, et dans laquelle on remarque des fragments d'un dessin se répétant uniformément. Pour avoir le dessin complet, il faut juxtaposer les deux parties de l'étole, et alors on reconnaît parfaitement le sujet qui y est représenté : ce sont deux chasseurs montés sur des chevaux et affrontés, c'est-à-dire placés en face l'un de l'autre. Chacun d'eux porte un faucon sur le poing ; entre les jambes des chevaux se trouvent les chiens des cavaliers.

Le tissu est de soie très forte ; le dessin n'est ni brodé ni broché, mais tissé au métier. Les teintes, quoique défraîchies, sont assez bien conservées : ce sont le bleu, le jaune et le blanc. On ne peut assurer que cette étole soit

celle qui a servi à saint Pol pour dompter le dragon et le mener en laisse, mais on peut avancer sans hésitation qu'elle a pu lui appartenir; ces étoffes, représentant des animaux ou des personnages affrontés, se fabriquaient en Assyrie et en Perse, bien des siècles avant notre ère. Du temps de saint Pol et de Childebert, elles étaient dans le commerce courant, grâce aux relations avec l'Orient. Une étoffe mérovingienne, à peu près semblable, est conservée au musée de Cluny.

En 1855, le Recteur écrivait :

« Il y a, dans notre église, un tableau représentant un navire battu par la tempête; au haut, on voit l'image de Marie portant son divin Fils, et au bas se lit cette inscription : « *Ex voto donné par le Sr Michel Le Moal, capitaine du navire l'Espérance de Roscoff, le 13 Décembre 1785* ».

« Un autre ex-voto plus ancien est appendu devant l'autel de la Vierge (il est actuellement conservé à la sacristie), c'est une chaîne de fer, et voici comment la tradition populaire en explique la présence dans l'église : Un habitant de l'île, du nom de Roué, fut pris par des pirates algériens, chargé de fers et jeté dans un cachot pour attendre la mort. Ce captif avait été marguillier de la chapelle de Notre-Dame du Penity, et, sans espoir pour sa vie, recommandait son âme à Celle qu'il avait servie tant de fois. Un soir, la veille d'une fête de la Vierge, il lui exprimait ainsi ses regrets : « *Itroun Varia Penity, me garie c'helchen ho servicha varc'hoas en ho ty* ». La nuit, pendant son sommeil, les portes du cachot s'étaient ouvertes, car le lendemain matin le captif se réveillait sur l'autel de Notre-Dame, à l'île de Batz, et y déposait sa chaîne aux pieds de sa libératrice. »

« Rien ne garantit la vérité de ce récit, » ajoute le Recteur; mais s'il n'est pas vrai dans tous les détails, il n'en est pas moins incontestable que ces chaînes n'ont été dé-

posées en ex-voto que parce qu'un captif des Barbaresques, originaire de l'île, a attribué sa délivrance à Notre-Dame du Peniti.

*
*
*

L'île de Batz était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, mais devenu, depuis le xvi^e siècle, un bénéfice simple dont le titulaire était un clerc séculier; le ministère paroissial appartenait à un prêtre qui prenait le nom de curé, vicaire perpétuel ou même de recteur. Comme le revenu du prieuré était relativement important, on en obtint l'union au Séminaire de Léon, à la fin du xvii^e siècle; on commença par obtenir le titre de prieur pour Gabriel Savoye, prêtre de la Mission, qui, en 1684, était supérieur du Séminaire, qui eut pour successeur un Charles Savoye; le 25 Septembre 1686, un décret épiscopal consacrait cette union, qui était confirmée par lettres du Roi en Décembre 1689, et assurait au Séminaire un revenu de plus de 600 livres.

Voici, par ordre chronologique, quelques actes des archives intéressant l'île de Batz.

1539. — Echange entre Bizien Anton, gouverneur de la chapelle de Notre-Dame, et Pierre Le Masson.

1559. — Exemption des décimes, pour deux ans, accordée aux vicaire et prieur de Batz Léon, pour les indemniser des pertes causées par la descente de l'armée navale des ennemis en 1559. C'est sans doute à la suite de cette dévastation que le service paroissial fut transféré de Saint-Enéoc en l'église de Saint-Paul, comme nous l'avons dit plus haut.

1587. — Le 29 Décembre, Henri, Roi de France et de Pologne, exemptait d'impôts, pour six ans, les habitants

de Baz Paul. « Ces habitants, dit-il dans ses lettres, m'ont fait remonter qu'étant la dite île environnée de la grande mer sur le passage d'Espagne, Angleterre, Flandres et autres royaumes étrangers, sujet ordinairement à l'incursion et invasion des ennemis et pirates qui l'auraient par plusieurs fois pillée et ruinée tellement qu'ils auraient été souvent contraints pour n'être en cette île que cent à six vingt ménagers, l'abandonner ; nos prédécesseurs, pour leur donner moyen de continuer à s'y habituer, les auraient affranchis et exemptés des tailles, fouages, impôts, billots, aydes, subventions, emprunts, subsides et autres impositions quelconques... ; à ces causes, et afin de donner aux dits habitants plus de moyen de continuer leur demeure, habituer, rebatir et édifier leurs maisons et n'abandonner la dite île de nouveau, confirmons le dit affranchissement pour six ans. »

1599. — Paul Souriman et Constance Baudouin, sa femme, fondent une messe à haute voix, le jour de la fête de St Paul, au mois de Mars, dans l'église de St-Paul ou dans celle de N.-D du Penity.

1601. — Acquet par Guillaume Denis, gouverneur de N.-D. de Pénitence (synonyme de N.-D. du Penity).

C'est vers 1611 que Michel Le Nobletz vint évangéliser l'île de Batz ; il logeait chez un homme qui conçut quelque ombre de ce que sa femme traitait trop bien leur hôte ; on lui avait probablement donné la meilleure chambre, qu'il occupait avec un jeune garçon sachant bien son catéchisme, dont il s'était fait accompagner, pour l'interroger pendant les instructions et donner de l'émulation aux enfants de son âge pour répondre aux questions du Père ; mais Dom Michel faisait coucher son jeune compagnon dans l'unique lit de la chambre, tandis qu'il se contentait de s'étendre sur la table, sans matelas ni couverture. Quoi qu'il en soit, Dom Michel, voyant croître

l'animosité du maître de la maison, alla chercher asile ailleurs. « Dieu, dit le Père Maunoir (1) ; ne laissa pas sans punition l'injure faite à son serviteur ; bientôt après que le Père fut sorti de cette maison, qu'un ouragan de mer la renversa.

« Dieu ne permit pas que les pierres de ses ruines servissent à aucun usage profane, parce qu'elles avaient servi à cet homme de Dieu, et M. Le Jacobin de Keremprat, doyen des chanoines de St Paul, se servit des matériaux pour en bâtir dans l'île une belle chapelle de Notre-Dame », vers le milieu du xvii^e siècle. C'est probablement la chapelle qui remplaça dans ces parages l'église de Saint-Enéoc tombée en ruines, et sur l'emplacement de laquelle a été reconstruite l'église paroissiale actuelle.

Toujours est-il que Dom Michel habitait non loin de la chapelle Saint-Nicolas, car le Père Maunoir nous dit que Michel Le Nobletz « avait un si grand nombre de pénitents, qu'allant les dimanches et fêtes, de la chapelle Saint-Nicolas à l'église paroissiale, éloignée de près d'une lieue, il était obligé de confesser ses pénitents en marchant ».

Quand le Père Michel fut près de sortir de l'île, il convoqua les habitants et leur dit : « Adieu, mes chers enfants, je me suis rendu parmi vous, pour vous montrer le chemin du ciel ; ne pleurez pas, mais souvenez-vous de ce que je vous ai enseigné ». Puis, ayant pris une croix rouge, il y mit une tête de mort, et dit à ses auditeurs : « Cette tête a été pleine de vie ; quelqu'un de vous autres peut-il penser que sa tête ne devienne un jour comme celle-ci. Je vous laisse cette tête de mort en héritage après moi ; soit que vous buviez, soit que vous mangiez, soit que vous vous reposiez, soit que vous travailliez, pen-

(1) Vie manuscrite de Michel Le Nobletz.

sez qu'il faut mourir. » Tous les habitants, en larmes, l'accompagnaient jusqu'au navire et demeurèrent sur le rivage jusqu'à ce qu'ils le perdissent de vue ; mais ils ne perdirent jamais la mémoire de ses bonnes instructions.

En 1664, le Père Maunoir, faisant la Mission dans cette île, attestait que, pour l'instruction et la moralité, cette paroisse était la meilleure de la Bretagne.

1622. — Le 11 Juillet, noble et vénérable missire Antoine Quintin, Sr de Kerdanet, prieur de l'île de Batz, fonde une chapellenie sous le titre de Saint-Nicolas, en la chapelle de ce nom, dont le chapelain sera à sa présentation, en attendant les bulles qu'il a donné ordre d'obtenir pour l'établissement d'une confrérie de Saint-Nicolas qui sera desservie par le même chapelain. Il donne à cet effet plusieurs héritages à *Pors-an-Enéoc*, Porsquernou, Porz-Loyan, *Pen-ar-Castel*, et un sillon cerné en partie par l'étang nommé Lenventer.

Le chapelain devra résider près de la chapelle, y dire la messe journallement, et à l'issue réciter à haute voix les litanies des Saints, « sans qu'il soit déchu de la quête qui se fait de toute antiquité en la dite île pour la messe du lundy » (1). A la mort du fondateur, le chapelain sera présenté par le Prieur et par les marguilliers de la confrérie.

Avant 1789, il était constaté qu'aucune de ces terres n'était plus en possession ni de la chapelle ni d'aucune autre église de l'île.

1641. — Dans un aveu à Mgr Cupif, évêque de Léon, on mentionne un rocher dit *Roc'h-ar-Bedy*, près de N.-D. du Penity, — lieu de pénitence et de prière de saint Paul Aurélien.

(1) Cette quête se faisait annuellement après l'août, pour le prêtre desservant la fondation des Trépassés en la chapelle Saint-Nicolas.

1645. — François Hélyary, sieur Dupré, fonde une messe par semaine qui sera dite par Yves Corre, vicaire, et ses successeurs, et donne, à cet effet, deux maisonnettes à Pratmelloc.

1652. — Le 15 Août, acte prônal du général et corps politique, dans lequel on expose l'intention de noble homme André Apamon et Françoise-Luce, sa compagne, Sr et dame de Kerebartz, demeurant à Saint-Paul, paroisse Notre-Dame, de donner 24 livres de rente « pour participer aux faveurs de la confrérie dédiée en l'honneur de Dieu et de la très sainte et pure Vierge Marie du Rosaire » fondée dans l'église de Notre-Dame du Penity de l'île de Batz.

L'institution canonique de la dite confrérie eut lieu le 26 Octobre 1653, par Yves de Saint-Thomas, dominicain de Morlaix, par autorisation de P. Pierre Bougy, prieur du dit couvent. Yves Corre, vicaire perpétuel, en fut nommé directeur.

1660. — Il est constaté que, de temps immémorial, « doivent les habitants de chaque ménage à Notre-Dame du Penity 3 sols tournois à chaque Saint-Michel ; les veufs et veuves en doivent seulement la moitié, soit 1 sol 6 deniers ».

1662. — Le 3 Octobre, une importante fondation était faite par Charlotte-Constantin dame baronne de Boisfevrier, veuve de Messire César de Langan, baron de Boisfevrier, comme exécutrice du testament de feu Missire Gabriel Constantin, S^{sr} de la Fraudière, son père.

« Considérant que l'église de Baz Paul n'est régie que par un seul prêtre, vicaire perpétuel du sieur Prieur, ce qui n'est pas suffisant, » elle donne 2.000 livres pour constituer une rente au profit du prêtre qui servira de second au vicaire perpétuel, et sera tenu à résidence ; à l'offertoire de la messe, il se retournera vers les assistants pour

les convier à réciter un *Pater* et un *Ave* pour les fondateurs. En 1682, un Gabriel Constantin, S^{gr} de la Fraudière, était prieur commandataire de l'île de Batz (r. G. 294).

1687. — Le 30 Juin, un arrêt du Conseil maintient les paroissiens de l'île dans la possession des goëmons flottants, et défend aux habitants de la terre ferme de les enlever sous peine de 1.000 livres d'amende et de confiscation des bateaux.

En 1780, M^{sr} de la Marche constatait que, dans cette île de onze cents habitants, la portion congrue du Recteur (700 livres) devrait être augmentée, car les habitants n'ont d'autre ressource dans leur misère que la charité du prêtre. De plus, les corvées sont multipliées, et la maison du curé étant la seule ressource des personnes honnêtes, l'hospitalité qu'il doit leur procurer lui devient fort onéreuse surtout en temps de guerre, à cause du passage continuel des officiers qui y viennent pour surveiller les batteries et pour la défense de l'île.

En 1774, le Recteur, au sujet de l'enquête sur la mendicité, disait qu'il était rare de voir des mendiants dans l'île, tout au plus deux ou trois veuves chargées d'enfants; et cette rareté vient de ce que tous sont pauvres; « s'il y a des riches, leur richesse est dans leur coffre, car pauvres et riches ont *aussi bonne table* ».

VICAIRES PERPÉTUELS DE L'ILE DE BATZ

1544. Hamon Barbier, chanoine de Léon; décédé en 1544.
 1588. Yves Quelfeut; décédé.
 1588. Yves Canaffard, prêtre de Saint-Pol.

1588. Même année, Jean Du, prêtre de Cornouaille, vicaire de l'île de Batz.
 1644-1662. Yves Corre; décédé en 1662.
 1668-1698. Julien Morvan; décédé en 1698.
 1698-1702. Jean Pen, vicaire du prieuré de Lampaul-Plouarzel, devient vicaire de celui de l'île de Batz, dont il se démet en faveur du suivant.
 1702-1722. Philippe Roudaut; décédé en 1722.
 1722-1724. Yves Ollivier; décédé; remplacé par :
 1724. Laurent Boucher.
 1741. Maudet Le Gal, se démet.
 1741-1766. Louis Guiffant; décédé en 1766.
 1766-1787. Hervé Inisan, de Commanna; se démet en faveur de son frère.
 1787-1791. Hervé Inisan, né à Commanna en 1746.

A la Révolution, le recteur, M. Inisan, et son vicaire, Nicolas Laviec, refusèrent le serment. M. Inisan fut même accusé, par le Procureur-Syndic du district de Morlaix : « d'avoir essayé de faire signer à plusieurs une protestation contre la Constitution civile du Clergé, d'avoir, le 13 Mars 1791, à l'issue des vêpres, lu en chaire une prétendue lettre du Pape et d'y avoir dit que les Evêques nouvellement consacrés, comme celui de Quimper, n'étaient que des intrus et que leur pouvoir et celui de leurs prêtres étaient sans valeur ». M. Inisan quitta l'île le 21 Juillet 1791, et fut remplacé par Barthélemy Le Gall, né à l'île de Batz le 26 Mars 1756, qui fut nommé curé constitutionnel de l'île le 29 Novembre 1792. Il se rétracta et devint, en 1804, recteur de Henvic.

Nicolas Laviec, interné au château de Brest, fut déporté en Espagne le 12 Août 1792, revint au district de Morlaix en 1795; il résidait en Espagne, à Mondonedo. Le 16 Août 1794, le Maire ayant reçu une circulaire du district

ordonnant la destruction de toutes les croix de sa commune, écrivait : « Depuis longtemps, nous avons fait disparaître tous les signes de royauté et de féodalité qui pouvaient insulter aux yeux républicains, nous avons seulement réservé deux ou trois croix situées sur des hauteurs et servant de marques pour les bâtiments, nous venons de les faire abattre. » Tant pis pour les marins !

RECTEURS DE L'ILE DE BATZ, DEPUIS LE CONCORDAT

- 1804-1818. Jean Le Saout.
 1818-1823. Hervé Inisan.
 1823-1827. Goulven Prigent, de Kerlouan.
 1827-1831. Olivier Gravot, de Saint-Martin de Morlaix.
 1831-1835. Guy Déroff, de Saint-Pol.
 1835-1862. Jérôme Milin, de Plougoulm.
 1862-1870. Yves Le Saout, de Saint-Pol.
 1870-1878. Charles Morgant, de Saint-Pol.
 1878-1908. Jean-Marie Le Sann, de Saint-Pol.
 1908. Jean-Pierre-Marie Picart, de Lampaul-Guiliau.

VICAIRES

1821. Jean Le Bris.
 1823. Paul Inisan.
 Penduff.
 Toullec.
 1845. Paul Péron.
 1859. François-Marie Huguén.
 1863. Joseph-Marie Pondaven.
 1866. Jean-Marie Floc'h.
 1870. Auguste-René-Marie Morgant.

1877. Yves Le Bras.
 1883. François Robin.
 1889. Henri Lazare.
 1896. Jean-Louis Roué.
 1901. Jean-Joseph Le Stang.
 1912. René-Edouard-Marie Calvez.

En 1804, Jean Le Saout, né au Minihy Léon, le 12 Février 1756, ancien curé de Carantec, déporté en Espagne en 1792, fut nommé recteur de l'île de Batz, au Concordat. En 1807, M. Miollis, préfet du Finistère, écrivait à l'Evêque qu'en dehors des militaires, le Maire est le seul qui sache lire et écrire, et qu'il s'est vu obligé de demander au Recteur d'accepter les fonctions d'adjoint. « Chacun se félicitait de cette organisation qu'on regardait comme le gage du bonheur public dans cette île, lorsque, trois mois après, le Maire, M. Guéguen, donna sa démission. » M. Le Saout fut prié d'accepter la charge et de désigner un nouvel adjoint. Mais, de son côté, M. le Recteur écrivait à l'Evêque, le 3 Avril 1807, qu'il avait prié M. le Préfet de le dispenser « de cette fâcheuse corvée », « de nommer au plus tôt un autre en ma place ou de me donner quelqu'un qui m'aurait suppléé dans mes absences et quand mes affaires religieuses m'auraient appelé ailleurs. Je fis la même requête au Sous-Préfet, et pas un ne m'a répondu depuis trois mois que je suis en fonction, sans greffier, sans adjoint et même sans Conseil municipal. »

Le 8, l'Evêque écrivait au Préfet : « J'ignorais que M. le Recteur eût accepté la place d'adjoint; je n'y aurais pas plus consenti que pour la paroisse de Melgven. Le Gouvernement avait décidé les places de maire ou d'adjoint incompatibles avec celles de curé ou desservant. Je vous prie, Monsieur le Préfet, de décharger de la charge d'adjoint, M. le desservant de l'île de Batz. »

C'est probablement vers cette époque, en 1806, que se passa ce fait d'un essai de descente des Anglais sur la côte. Le Recteur, voyant la flotte ennemie approcher, aurait appelé sur la côte les femmes de l'île, qui, avec leur coiffure, pouvaient passer de loin pour un groupe d'artilleurs ; lui-même mit le feu à un canon et les Anglais, qui croyaient surprendre l'île sans défense, s'éloignèrent, renonçant à leur tentative de débarquement. Ce fait, qui nous est rapporté par la tradition, est des plus vraisemblables ; et ce qui est absolument certain, c'est que M. Le Saout fut nommé membre de la Légion d'honneur, distinction bien rare à cette époque pour un simple ecclésiastique. La lettre que nous citions plus haut de ce bon recteur est signée : « Le Saout, prêtre desservant de la succursale de l'île de Batz, membre la Légion d'honneur, le 3 Avril 1807 ».

Cette distinction était accordée vingt ans plus tard à un enfant de l'île, le chevalier Trémintin, pour un fait dont dont il nous a laissé le récit, et que transmet à l'Evêché, comme il suit, M. Milin, recteur de l'île, le 8 Décembre 1855 :

« J'ai cru ne pouvoir vous transmettre, sur l'affaire de Stampalie, de détails plus authentiques, plus intéressants que le rapport qu'en fit lui-même M^r le Chevalier Trémintin à son vice-amiral H. de Rigny.

« MON COMMANDANT,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte du malheureux événement qui a causé la destruction de la prise du pirate le *Panayoti*, où vous m'aviez mis comme second de M^r l'enseigne de vaisseau Bisson à qui vous en aviez confié le commandement.

« Dans la nuit du 4 au 5 Novembre [1827], le mauvais

« temps nous ayant séparés de la frégate [*la Magicienne*, qui
« les accompagnait pour venir d'Alexandrie à Smyrne],
« le capitaine se détermina à chercher un abri contre le
« vent et fit route en conséquence pour l'île de Stampalie.
« A deux heures moins un quart, arrivé à la pointe de
« l'île, deux des prisonniers grecs se sont jetés à la mer
« pour rejoindre la terre. Le 5, à huit heures du matin,
« nous avons mouillé dans une petite baie, située à trois
« milles dans le N.-O. de la ville de Stampalie. Le même
« jour, M. le capitaine Bisson fit charger nos quatre ca-
« nons, tous nos fusils et fit monter sur le pont tous les
« sabres. Aucune bonne disposition ne fut négligée pour
« repousser les pirates qu'il supposait pouvoir venir nous
« attaquer, à l'instigation des deux Grecs échappés. A six
« heures du soir, le capitaine fut prendre un peu de repos.
« Avant de me laisser, il me dit : « *Pilote, si nous sommes*
« *attaqués par les pirates et qu'ils réussissent à s'emparer du*
« *bâtiment, jurez-moi de mettre le feu aux poudres, si vous*
« *me survivez* ». Je lui promis de remplir fidèlement son
« intention.

« A dix heures du soir, nous aperçûmes deux grandes
« tartanes doubler une pointe de rochers, dont les hommes
« se mirent aussitôt à pousser des cris. Chacun de nous se
« mit aussitôt à son poste de combat. Le capitaine Bisson
« monta sur le beaupré, pour mieux observer les tartanes,
« qui se dirigeaient sur notre avant, en nageant avec force.
« Le capitaine les fit hélér plusieurs fois ; enfin, les voyant
« à demi-portée de fusil, il nous donna l'ordre de tirer et
« tira lui-même son fusil à deux coups. Elles nous répon-
« dirent par une vive fusillade. Une des tartanes nous
« aborda presque aussitôt par-dessous le beaupré, et l'au-
« tre par la joue de bâbord.

« Plusieurs des nôtres avaient déjà succombé ; en un
« instant, malgré tous nos efforts et ceux de notre brave

« capitaine, plus d'une trentaine de Grecs furent sur notre
 « pont : une grande partie d'eux s'affalèrent dans la cale
 « et dans les autres parties du bâtiment, pour piller. Je
 « combattais en ce moment à tribord, près du capot de la
 « chambre. Le capitaine, qui venait du gaillard d'avant
 « et qui était couvert de sang, me dit : « *Ces brigands sont*
 « *maîtres du navire, la cale et le pont en sont remplis ; c'est*
 « *là le moment de terminer l'affaire* ». Il s'affala aussitôt sur
 « le tillac de l'avant-chambre, qui n'était que trois pieds
 « au-dessous du pont, et où étaient les poudres. Il tenait
 « cachée dans sa main gauche une mèche ; dans cette
 « position, il tenait le milieu du corps au-dessus du
 « pont. Il me donna l'ordre d'engager les Français encore
 « en vie de se jeter à la mer. Ensuite, il ajouta en me
 « serrant la main : « *Adieu, pilote, je vais tout finir* » ! Peu
 « de secondes après, l'explosion eut lieu, je sautai en l'air.
 « Etant arrivé à terre, presque mourant et gisant sur le
 « sable, sans secours, je ne saurais dire comment j'y suis
 « arrivé ; ce n'est que par un effet de la puissance divine.
 « Dans cet état, un des brigands échappés au désastre me
 « dévalisa, en me mettant un poignard sur le cœur, de
 « tout ce que j'avais, et notamment de la montre du brave
 « capitaine Bisson, qu'il m'avait confiée.

« Enfin, des hommes, envoyés par le gouverneur de
 « l'île pour faire la recherche des malheureux qui auraient
 « pu gagner le rivage, m'ont enlevé et conduit chez lui, à
 « deux heures du matin. »

« Là se termine le rapport de M^r Trémintin à son Vice-
 Amiral. Il n'y est point fait mention, comme vous le
 voyez, de l'apparition de la Sainte Vierge ; mais le brave
 Pilote a toujours dit et répété, il proclame devant tout le
 monde qu'il n'a dû sa conservation qu'à la bonne Sainte
 Vierge, à Marie, la patronne du marin, l'Etoile de la mer.

« Aussi c'est avec bonheur, avec reconnaissance qu'il
 atteste et certifie, qu'après l'explosion du *Panayoti* étant
 retombé dans la mer, sans connaissance, perdant son
 sang par ses blessures, une femme portant un enfant sur
 le bras lui apparut et lui dit : « Courage, courage, cou-
 « rage ! » mais sans prononcer son nom. Aussitôt, il se
 relève sur l'eau, trouve sous sa main une amarre, a la
 présence d'esprit de s'en entourer le bras, et est traîné
 sur le rivage par une des tartanes, à laquelle tenait cette
 amarre.

« Une marque de la foi de M^r Trémintin, dans cette
 circonstance, fut le signe de croix qu'il commença avec
 son pistolet, dont il venait de renverser un pirate, mais
 l'explosion ne lui laissa pas le temps de l'achever. »

« Je ateste la vérité du faite rapporté ci-dessus.

« TRÉMINTIN,

« Chevalier de la Légion d'honneur.

« L'île de Batz, le 8 Décembre 1856. »

MONUMENTS ANCIENS

En 1874, le *Bulletin de la Société Archéologique du Finis-
 tère* signalait un dolmen sur la table duquel est implantée
 une croix près de la chapelle ensablée de Saint-Paul
 Aurélien, et un menhir de 2 mètres, sur le bord de la route
 dite « Streat-ar-Menhir » qui conduit à cette chapelle.

A l'île Verte, entre l'île et Roscoff, on a découvert, vers
 1850, une cachette de fondeur renfermant des haches et
 fragments d'épée.